

Réunion du Conseil Municipal du mardi 31 mars 2023

Liste des délibérations soumises à vote

	Objet
2023-007	Marché public : restauration collective : actualisation des tarifs
2023-008	Composition du Centre Communal d'Action Sociale (membres issus du Conseil Municipal)
2023-009	Patrimoine communal : vente d'herbe sur pied 2023
2023-010	Environnement : démarche « eau et biodiversité » : signature d'une charte régionale et participation à l'opération « Commune Nature »
2023-011	Exécution budgétaire : exonération du droit de place pour la brocante 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE PULLIGNY**

Nombre de membres		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	11

Date de la convocation
mar. 24 janv. 23

Année	Séance	N°
2023	2	7

Séance du 31 mars 2023

L'an deux mil vingt trois

et le trente et un mars

à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Denis GARDEL

Présents : Audrey BARDOT, Valérie BICHET, Danielle SERGENT, Antonio ALVES, Denis GARDEL, Johnattan GRIGNON, Michel PARDIEU, Thierry SIMONIN,

Absents représentés : Sophie CARTON pouvoir donné à Antonio ALVES
Christelle LEDOUX pouvoir donné à Danielle SERGENT
Christiane MARCOS pouvoir donné à Audrey BARDOT

Absente excusée : , Valérie WILT

Absent non excusé : Tanguy PIERSON

Valérie BICHET a été nommée secrétaire

**MARCHE PUBLIC : RESTAURATION COLLECTIVE :
ACTUALISATION DES TARIFS**

Approbation de l'avenant n°1

Explication aux membres du conseil :

Dans le cadre du groupement de commandes relatif au service de la restauration collective, l'entreprise API Restauration est titulaire du marché. Son offre fixe le prix unitaire du repas à 3,45 € HT soit 3.64 € TTC, en liaison froide.

Afin de faire face au contexte économique actuel (lié notamment à la flambée des prix de l'énergie et des matières premières), et dans le prolongement de la circulaire n°6380/SG du 29 novembre 2022 relative à l'évolution des prix des denrées alimentaires dans les marchés publics de restauration, il est proposé d'aménager certaines conditions d'exécution du marché.

A ce titre, le prix du repas est fixé à 3,75 € HT à compter du 1er avril 2023, soit une hausse de 8,6%.

De plus, il est proposé de modifier certains articles du CCAP relatifs aux modalités de variation des prix (suppression notamment de la clause butoir limitant la hausse des prix dans le cadre du mécanisme de révision à 1% par an...).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- **autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 avec l'entreprise API Restauration, fixant le prix du repas à 3,75 € HT.

- **autorise** Monsieur. le Maire à signer toute pièce ou document afférent à la présente y compris à la convention de groupement de commandes

La secrétaire de séance,


Valérie BICHET



Le Maire,


Denis GARDEL



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE PULLIGNY**

Nombre de membres		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	11

Date de la convocation
mar. 24 janv. 23

Année	Séance	N°
2023	2	8

Séance du 31 mars 2023

L'an deux mil vingt trois
et le trente et un mars

à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Denis GARDEL

Présents : Audrey BARDOT, Valérie BICHET, Danielle SERGENT, Antonio ALVES, Denis GARDEL, Johnattan GRIGNON, Michel PARDIEU, Thierry SIMONIN,

Absents représentés : Sophie CARTON pouvoir donné à Antonio ALVES
Christelle LEDOUX pouvoir donné à Danielle SERGENT
Christiane MARCOS pouvoir donné à Audrey BARDOT

Absents excusés : Valérie WILT

Absent non excusé : Tanguy PIERSON

Valérie BICHET a été nommée secrétaire

**COMPOSITION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
(MEMBRES ISSUS DU CONSEIL MUNICIPAL)**

A la suite du décès de Monsieur Fernand VIRION et la démission de Monsieur Laurent NOWAK, il est nécessaire de procéder au remplacement de ces membres pour compléter l'effectif du conseil d'administration.

Élection de deux membres issus du conseil municipal :

*Sont candidats : Madame SERGENT Danielle
Monsieur PARDIEU Michel*

*ont été élus par 11 voix pour, 0 voix contre, .0 abstention
Madame SERGENT Danielle
Monsieur PARDIEU Michel*

La secrétaire de séance,



Valérie BICHET



Le Maire,



Denis GARDEL



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE PULLIGNY**

Nombre de membres		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	11

Date de la convocation
mar. 24 janv. 23

Année	Séance	N°
2023	2	9

Séance du 31 mars 2023

L'an **deux mil vingt trois**
et le **trente et un mars**

à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Denis GARDEL

Présents : Audrey BARDOT, Valérie BICHET, Danielle SERGENT, Antonio ALVES, Denis GARDEL, Johnattan GRIGNON, Michel PARDIEU, Thierry SIMONIN,

Absents représentés : Sophie CARTON pouvoir donné à Antonio ALVES
Christelle LEDOUX pouvoir donné à Danielle SERGENT
Christiane MARCOS pouvoir donné à Audrey BARDOT

Absents excusés : , Valérie WILT

Absent non excusé : Tanguy PIERSON

Valérie BICHET a été nommée secrétaire

PATRIMOINE COMMUNAL : VENTE D'HERBE SUR PIED 2023

Monsieur le Maire rappelle que la vente d'herbe sur pied est un contrat de vente de récolte sur pied où le propriétaire d'une parcelle d'herbe cède la récolte à un exploitant qui réalise la fenaison et s'acquitte du prix convenu.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Charge Monsieur le Maire d'attribuer l'herbe sur pied. Sont proposés les terrains :

Lieu-dit	section	parcelle	contenance	contenance du lot
Navachamps	A	83	3ha	3ha 39a 28ca
	A	84	39a 28ca	
Entre-deux-Eaux	C	654	1ha 33a 31ca	1ha 81a 76ca
	C	655	48a 45ca	
Le Village (hors aire de loisirs Entre Deux Eaux)	F	427	1ha	1ha
Corvée de la Maix	D	1348	38a 8ca	76a 25ca
	D	1349	38a 17ca	
Derrière la Haie Lozeraille	B	156 à 168	1 ha 48a 68ca	1 ha 48a 68ca
Derrière la Haie Lozeraille	B	147 à 153	74a 56ca	74a 56ca
Breuil (commune d'Autrey)	X	33	54a 40ca	54a 40ca

Fixe la date limite de réception des offres au samedi 15 avril 2023 à 12 heures qui s'effectuera sous forme de plis cachetés mentionnant la (les) parcelle(s) et le(s) prix proposé(s).

Autorise Monsieur le Maire à choisir les propositions les mieux disantes et à signer tous documents y afférents

La location court du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023

La secrétaire de séance,

Valérie BICHET



Le Maire,

Denis GARDEL



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE PULLIGNY**

Nombre de membres		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	11

Date de la convocation
mar. 24 janv. 23

Année	Séance	N°
2023	2	10

Séance du 31 mars 2023

L'an deux mil vingt trois

et le trente et un mars

à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Denis GARDEL

Présents : Audrey BARDOT, Valérie BICHET, Danielle SERGENT, Antonio ALVES, Denis GARDEL, Johnattan GRIGNON, Michel PARDIEU, Thierry SIMONIN,

Absents représentés : Sophie CARTON pouvoir donné à Antonio ALVES
Christelle LEDOUX pouvoir donné à Danielle SERGENT
Christiane MARCOS pouvoir donné à Audrey BARDOT

Absents excusés : Valérie WILT

Absent non excusé : Tanguy PIERSON

Valérie BICHET a été nommée secrétaire

**ENVIRONNEMENT : DEMARCHE « EAU ET BIODIVERSITÉ »
SIGNATURE D'UNE CHARTE REGIONALE ET PARTICIPATION A
L'OPERATION « COMMUNE NATURE »**

Des pesticides, utilisés pour le désherbage des « zones non agricoles » (parcs, jardins, voiries etc.) sont régulièrement détectés dans les eaux superficielles et souterraines et constituent une source de pollution importante en raison de nombreuses surfaces imperméables qui facilitent le transfert des molécules vers la ressource en eau. Des diagnostics sur la qualité des eaux souterraines régulièrement établis ont mis en évidence que la pollution des eaux souterraines par les produits phytosanitaires constitue un facteur de déclassement important de la qualité des ressources en eau et notamment des captages d'eau potable.

La Région Grand Est et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse souhaitent mettre à l'honneur les collectivités engagées dans une démarche respectueuse de l'environnement contribuant à la préservation de la ressource en eau, à la sauvegarde de la biodiversité et l'adaptation au changement climatique.

Dans ce cadre, il est donc proposé de concourir à la distinction « Commune Nature » en participant à une future campagne d'audit, qui permettra d'illustrer et de valoriser le degré d'avancement de la commune dans les pratiques d'entretien de ses espaces publics.

La participation à cette démarche sera formalisée par la signature d'une charte régionale d'entretien et de gestion des espaces communaux publics.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

par : 11 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention

Décide d'inscrire la commune à l'opération de distinction « Commune Nature » au titre de la démarche « Eau et Biodiversité », mise en œuvre par la Région Grand Est.

Autorise le Maire à signer la charte correspondante et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

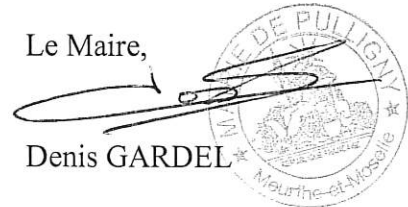
La secrétaire de séance,

Valérie BICHET



Le Maire,

Denis GARDEL



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE PULLIGNY**

Nombre de membres		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	11

Date de la convocation
mar. 24 janv. 23

Année	Séance	N°
2023	2	11

Séance du 31 mars 2023

L'an **deux mil vingt trois**
et le **trente et un mars**

à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Denis GARDEL

Présents : Audrey BARDOT, Valérie BICHET, Danielle SERGENT, Antonio ALVES, Denis GARDEL, Johnattan GRIGNON, Michel PARDIEU, Thierry SIMONIN,

Absents représentés : Sophie CARTON pouvoir donné à Antonio ALVES
Christelle LEDOUX pouvoir donné à Danielle SERGENT
Christiane MARCOS pouvoir donné à Audrey BARDOT

Absents excusés : Valérie WILT

Absent non excusé : Tanguy PIERSON

Valérie BICHET a été nommée secrétaire

**EXÉCUTION BUDGÉTAIRE : EXONÉRATION DU DROIT DE
PLACE POUR LA BROCANTE 2023**

L'Association Familles Rurales de Pulligny organisant le dimanche 11 juin 2023 une brocante sur le territoire communal (quartier Tricourt),

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

par 8 voix pour, 0 voix contre, et 3 abstentions. (Antonio ALVES, Sophie CARTON Johnattan GRIGNON)

Autorise l'occupation du domaine public dans le cadre de cette manifestation ;

Décide d'accorder une exonération exceptionnelle du droit de place pour cette journée.

La secrétaire de séance,

Valérie BICHET



Le Maire,

Denis GARDEL

